

Jacqueline Papet

La reconnaissance des écoles de journalisme

La reconnaissance des écoles de journalisme

Entretien avec Jacqueline Papet, rédactrice en chef à RFI

La formation journalistique en France fait l'objet d'un débat plus intense que jamais, ce dont témoigne ce numéro de Médiamorphoses. Parmi les acteurs institutionnels de la formation, la CNPEJ, commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes, occupe une place de choix. C'est elle qui attribue la reconnaissance par la profession aux écoles de journalisme. Jacqueline Papet, membre de cette commission, nous présente le fonctionnement de cette institution, à l'heure où celle-ci connaît de nouvelles évolutions avec la redéfinition de dix nouveaux critères de reconnaissance.

Jacqueline Papet est depuis 2001 membre déléguée pour la CFDT de la CNPEJ (commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes). Cette commission créée en 1976 attribue la reconnaissance de la profession à des formations au journalisme en France.

La CNPEJ comprend huit membres, elle est présidée depuis décembre 2006 par Jean-Marie Chappé.

Camille Laville – *Comment la CNPEJ a-t-elle été créée ?*

Jacqueline Papet – La CNPEJ a été créée en 1976, ce qui n'empêche pas que deux écoles, le CFJ et l'ESJ de Lille aient été reconnues dès 1956, d'un commun accord par les partenaires sociaux. Dans la convention collective des journalistes de 1956, on pouvait déjà lire : « *Les parties contractantes affirment tout l'intérêt qu'elles portent à la formation professionnelle des journalistes et souhaitent que les débutants aient reçu un enseignement général et technique aussi complet que possible.* » Entre 1956 et 1976, deux autres écoles de journalisme sont reconnues : le CUEJ (1968) et l'ancien IUT de Bordeaux devenu aujourd'hui IJBA (1969).

Jusqu'en 1976, les reconnaissances sont donc effectuées d'un commun accord entre les employeurs et les syndicats de journalistes, sans enquête préalable, si ce n'est l'obligation d'adopter le modèle du CFJ, dit « modèle Viannay »¹, du nom du fondateur de l'école de la rue du Louvre, Philippe Viannay.

La loi de 1969 crée les commissions nationales paritaires de l'emploi. Dans le secteur journalistique, il faut attendre 1976 pour que la CNPEJ soit officiellement créée lors de la renégociation de la convention collective des journalistes. Elle comprend un représentant de chacun des syndicats de journalistes et, à nombre égal, des représentants patronaux. Quelques années après sa création, la CNPEJ entame la reconnaissance successive de plusieurs écoles de journalisme parmi lesquelles le CELSA (1981), l'IUT de Tours (1981), l'EJCM (1983), l'IPJ (1991), l'école de Toulouse (2000). En 2000, les critères de reconnaissance sont redéfinis, et l'ICM (2005) et l'IFP (2006) obtiennent à leur tour leur reconnaissance. Aujourd'hui on compte donc douze écoles de journalisme reconnues.

Camille Laville – *Quel est le rôle de la CNPEJ ?*

Jacqueline Papet – À sa naissance, la CNPEJ avait plusieurs missions : étudier la situation de l'emploi et son évolution, procéder à des études permettant

d'appréhender au mieux la situation des journalistes, participer à l'étude des moyens de formation et de perfectionnement des journalistes en liaison avec les organismes prévus par les articles 10 et 12 (qui portaient sur la reconnaissance des écoles) et examiner les moyens de reclassement et de réadaptation des journalistes, établir un rapport annuel sur la situation de l'emploi et de sa formation. Aujourd'hui, la création de deux autres CPNE, l'une en audiovisuel, l'autre en presse, qui s'occupent plus particulièrement de la formation permanente, permet à notre commission de se concentrer sur la formation initiale.

Camille Laville – *Comment se déroule la reconnaissance d'un centre de formation au journalisme par votre commission ?*

Jacqueline Papet – La CNPEJ instruit d'abord les dossiers afin de déterminer si l'institution qui demande la reconnaissance propose une formation en adéquation avec les critères définis par la commission. Ensuite lorsque tous les membres de la commission sont d'accord, la CNPEJ soumet le dossier aux partenaires sociaux afin qu'ils l'évaluent et apposent leurs signatures. Quand on donne l'agrément, on le donne quasiment à vie, mais attention on ne distribue pas des étoiles Michelin.

Camille Laville – *Quels sont vos critères de reconnaissance ?*

Jacqueline Papet – Les premiers critères de reconnaissance ont été définis dans les années quatre-vingts. Nous les avons réécrits en 2001. Ces dix critères portent sur une expérience et une ancienneté minimales de la formation, l'existence au sein de l'établissement d'un conseil pédagogique paritaire, une formation d'une durée minimale de trois semestres, des contenus obligatoires (droit, économie, langues...), des équipements techniques nécessaires, un corps professoral mixte (universitaire/professionnel), des stages obligatoires de trois à quatre mois, un rapport triennal à la commission nationale, un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés organisé par l'établissement, des frais de scolarité raisonnables. Notre effort porte surtout sur les contenus pédagogiques : que faut-il savoir pour être journaliste ?

En 2008, nous venons de mettre la dernière touche à de nouveaux critères de reconnaissance qui vont maintenant être examinés par les partenaires sociaux. Par ailleurs, nous avons accompagné les dix nouveaux critères de deux autres documents. Le premier est un « mode d'emploi » des étapes à franchir par les écoles pour être reconnues, le second est un référentiel de formation au journalisme.

Camille Laville – *Pourquoi redéfinir les critères moins de cinq ans après l'instauration de nouveaux critères ?*

Jacqueline Papet – Entre 2001 et 2006, nous avons réalisé que beaucoup d'écoles qui s'étaient créées et d'autres qui existaient déjà, estimaient qu'elles répondaient aux critères et donc qu'elles pouvaient légitimement demander à être reconnues. La CNPEJ s'est donc retrouvée face à un afflux de candidatures. Aujourd'hui onze nouvelles écoles frappent à la porte de la CNPEJ pour obtenir la reconnaissance. Nous avons donc redéfini des critères plus restrictifs, en mettant notamment l'accent sur l'encadrement et l'insertion professionnelle des étudiants à la sortie de l'école. Nous exigeons également que l'école mette en œuvre des commissions pédagogiques paritaires avec les représentants des entreprises de presse.

Camille Laville – *Aujourd'hui, on peut intégrer une formation journa-*

Jacqueline Papet – Tous les syndicats de journalistes considèrent que compte tenu de la diversité de la presse, il fallait une diversité de formation. Il faut bien

Jacqueline Papet

La reconnaissance des écoles de journalisme

listique avec le Bac pour les IUT, avec une licence pour les Master, et fréquemment avec une licence ou un Master pour les écoles de journalisme. Quel regard portez-vous sur cette diversité ?

Camille Laville – *La CNPEJ reconnaît les formations généralistes, considérez-vous que les formations spécialisées n'ont pas lieu d'exister ?*

Camille Laville – *Les écoles sont-elles suffisamment alertées sur les transformations permanentes du métier ?*

Camille Laville – *Y a-t-il trop d'écoles de journalisme en France aujourd'hui ?*

Camille Laville – *La commission de la carte des journalistes professionnels, qui délivre la carte de presse, annonçait en janvier 2008 que sur les 2 109 journalistes demandant la carte de presse pour la première fois, seuls 307 (14,5 %) étaient issus de l'une des douze écoles reconnues par votre commission. Qu'en pensez-vous ?*

évidemment pouvoir entrer à Bac ou à Bac+1, à Bac+3, mais Bac+9 c'est du gâchis !

Jacqueline Papet – La faiblesse de notre reconnaissance c'est que nous ne reconnaissons que les formations généralistes qui correspondent au modèle Viannay. Mais ce profil n'est exigé que par une certaine forme de presse : les grandes agences, certaines radios, la télévision publique, la presse quotidienne nationale. Mais il y a d'autres formes de presse, les presses spécialisées, la presse hebdomadaire nationale et régionale, c'est aussi pour cela que je suis pour les IUT de journalisme.

Jacqueline Papet – Certaines écoles se sont lancées dans le multimédia. Il est clair que si le métier évolue, les formations doivent évoluer. Si l'on se rend compte que l'école ne parvient pas à intégrer ses étudiants sur le marché de l'emploi alors c'est, sans doute, que leur formation n'est plus adaptée et qu'elle n'a pas su intégrer les transformations du métier. L'insertion professionnelle est un des critères de réussite de l'école.

J'ai bien conscience que nous sommes encore dans une forme de conservatisme pour notre référentiel de formation. Nous ne sommes probablement plus assez jeunes mais aujourd'hui, les jeunes journalistes sont peu nombreux à être syndiqués. Quand ils le sont, ils préfèrent s'engager dans leur entreprise, plutôt que de s'inscrire dans des mandats paritaires nationaux comme la CNPEJ.

Jacqueline Papet – Ce qui compte c'est l'adéquation entre ce que les étudiants apprennent dans les écoles et ce que les employeurs attendent lors de leur recrutement. Les étudiants qui sortent des écoles reconnues ont naturellement des revendications quant au choix de l'entreprise pour laquelle ils vont travailler, des revendications salariales et des revendications de responsabilités. Aujourd'hui avec un Bac+7, Bac+8, Bac+9 – c'est ça aujourd'hui, et c'est de la folie –, je ne vois pas ces étudiants accepter certains postes en presse quotidienne régionale.

Jacqueline Papet – Le chiffre n'est pas exact dans la mesure où la carte ne prend pas en compte les étudiants qui sortent des écoles reconnues mais qui n'ont pas bénéficié du cursus initial (trois semestres répartis sur deux années civiles). Si c'était le cas, on serait plutôt aux alentours des 30 %. Ce chiffre s'explique aussi par la précarisation du métier. Si les patrons recrutent aussi souvent hors des écoles reconnues, ce n'est pas seulement parce qu'ils accusent les écoles de former leurs étudiants, mais aussi parce qu'en recrutant hors écoles, ils ont une main d'œuvre plus précaire et donc moins exigeante.

Propos recueillis par Camille Laville

Note

1. « Le modèle Viannay, c'est le modèle de l'honnête homme, celui qui a de la culture générale, qui a l'esprit critique, qui a la culture du doute. »